



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de La Bostonnais que se tenait le 26 juin 2018 au bureau municipal situé au 15 rue de l'Église à 19 h 30. La rencontre se déroulait sous la présidence du maire Michel Sylvain, les conseillères Renée Ouellette et Marie Élizabeth Courtemanche, les conseillers François Baugée, Clermont Ricard, Claude Hénault et François Descarreaux. La directrice générale, Michelle Cantin agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Affaires nouvelles**
 - 3.1 Dérrogation mineure – Lot 5 781 362 (résol)
4. **Période de questions**
5. **Tour de table des conseillers**
6. **Clôture de l'assemblée**
7. **Levée de l'assemblée**

1. **Ouverture de la séance (19 h 30)**

Le maire Michel Sylvain souhaite la bienvenue à la citoyenne présente dans la salle. L'ouverture de la séance est adoptée par la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondée par le conseiller François Descarreaux.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de la conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche et secondé par le conseiller François Descarreaux

3. **Affaires nouvelles**

3.1 **Dérrogation mineure – Lot 5 781 362**

CONSIDÉRANT QU'UN citoyen a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 5 781 362;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont procédé à l'analyse de la demande et ont formulé des recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les avis requis ont été affichés aux endroits prévus par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'aucune objection n'a été soulevée en rapport avec la demande;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été formulée en conformité avec la réglementation, que les frais ont été acquittés et que tous les documents requis ont été déposés dans les délais prévus;

2018-06-09

2018-06-10



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE IL EST;

PROPOSÉ PAR : le conseiller Claude Hénault

APPUYÉE PAR : la conseillère Renée Ouellette

ET RÉSOLU unanimement par les membres du conseil.

QUE le conseil accepte les recommandations formulées par les membres du comité de consultation d'urbanisme relativement à la dérogation mineure sur le lot 5 781 362. Les recommandations sont les suivantes :

Autoriser la construction d'une résidence en bordure d'un lac sur un terrain ayant une superficie de 3058.9 mètres carrés alors que la réglementation en vigueur exige une superficie minimale de 4 000 carrés. Le propriétaire devra cependant aménager une installation septique optimisée (Type Système BIONEST, Ecoflow ou équivalent) qui occupe un espace moindre, vu la superficie disponible qui correspond à la superficie du terrain à l'intérieur de laquelle l'implantation des composantes d'un dispositif de traitement des eaux usées permet de respecter les normes de localisation.

4. Période de questions

5. Tour de table des conseillers

6. Clôture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, on peut clore l'assemblée.

PROPOSÉ PAR : Le conseiller François Baugée

APPUYÉ PAR : La conseillère Marie-Élizabeth Courtemanche

7. Levée de l'assemblée

L'assemblée est levée à 19 h 33

Michel Sylvain, maire

Michelle Cantin, directrice générale